



Le Président

03 NOV. 2021

à

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Affaire suivie par : Julien ROBERT

Direction Eau & Assainissement

Tel : 0.262.570.990 – Fax : 0.262.575.260

N/Réf. : n°2021 -D-428756/HCH/CS/JUR

**Monsieur Christophe CHIEN CHOW**

**CHINE**

**379 Rue Hubert Delisle**

**97430 TAMPON**

**Objet : Attestation<sup>2</sup> du SPANC relative à votre projet d'ANC<sup>3</sup> inférieure ou égale à 1,2kg/j DBO5**

**RÉFÉRENCE DU PROJET (À RAPPELER POUR TOUTES CORRESPONDANCES)**

Dossier n° : 21ANC0775 Référence urbanisme n° :

Parcelle d'implantation de L'ANC : CM 1002

Nom et prénom du demandeur : Monsieur Christophe CHIEN CHOW CHINE

Adresse : 379 Rue Hubert Delisle

Code postal : 97430 Commune : TAMPON

Adresse du projet d'installation d'assainissement : Chemin la Bergerie

Code postal : 97430 Commune : Le Tampon

Vous avez sollicité nos services en vue d'obtenir une attestation de conformité sur votre assainissement non collectif, dans le cadre de votre projet référencé ci-dessus.

Au regard des principes généraux et des prescriptions techniques imposées par l'arrêté modifié du 7 septembre 2009 modifié et des éléments déclaratifs transmis par le demandeur en date du 14/10/2021, le SPANC atteste que le projet présenté est conforme à la réglementation en vigueur.

**RAPPEL DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE CONSTRUCTION PRÉSENT**

Descriptif du projet d'installation d'assainissement non collectif validé :

**Un dégrilleur Manuel RDM 200 + Une Cuve de décantation de 6500 Litres (Graf Easy One de 09EH) + Une Micro-Station Graf – Gamme KLARO Easy de 18EH (2 Cuves de 6500 Litres – 2x09EH) – Agréments 2012-031 + Un regard de répartition diamètre 100 + Un lit d'infiltration de 80,00m<sup>2</sup> de surface de contact (8,00x3,10x2,60), avec 12 tunnels d'infiltration réparties en 2 rangées posées sur le 20/40. Lors de la visite du fond de fouille, des aménagements particuliers pourront être demandés par le SPANC et éventuellement le BET, afin de se prémunir d'éventuels risques de résurgences, ainsi que de garantir la fiabilité, la durabilité et le bon fonctionnement des ouvrages. Suivre les prescriptions du guide d'utilisation, ainsi que celles du rapport d'études Geiser Ingénierie N° GE 185140.**

Nombre d'équivalents-habitants déclarés par le demandeur : **18 EH**

Le 29/10/2021, à Tampon

*La présente attestation n'est valable que pour le projet d'installation d'assainissement non collectif déposé et le plan de masse soumis à l'accord du SPANC.*

*La possibilité pour le demandeur de modifier son projet d'installation d'assainissement non collectif postérieurement à l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager demeure envisageable indépendamment des procédures d'autorisation d'urbanisme à la condition impérative que le nouveau projet d'assainissement reste adapté au projet immobilier validé, notamment sur le plan du dimensionnement, d'implantation et vis-à-vis des contraintes de la parcelle. Dans ce cas, une demande modificative doit être déposée auprès du SPANC, une nouvelle instruction du projet étant nécessaire.*

**Pour le Président, et par délégation  
(Arrêté n°2020-22 du 2 septembre 2020)**

**Le 8ème Vice-Président**

  
**Henri-Claude HUET**

<sup>2</sup> Article L 2224-8 du code général des collectivités territoriales - Article R 431-16 et R 441-6 du code de l'urbanisme

<sup>3</sup> ANC : Assainissement Non Collectif

